

# **Reconstruire la solidarité entre générations**

## **Contribution de Bruno Palier<sup>1</sup> au débat « Jeunesse, vieillissement, quelles politiques ? » de France stratégie**

**Mai 2016**

Le système français de protection sociale repose sur un contrat générationnel implicite : les actifs versent des cotisations sociales tout au long de leur carrière, en échange de quoi ils ont la garantie qu'ils auront une rémunération (on disait parfois un salaire différé) en cas de problème en cours ou après leur carrière professionnelle (problèmes de santé, de chômage, d'invalidité ou de vieillesse – pendant longtemps, la vieillesse a été perçue comme un risque social, celui d'être trop vieux pour pouvoir travailler).

Cette organisation de la solidarité n'a pas vraiment fait l'objet d'un contrat social explicite, puisque le système d'origine a d'abord négligé « les vieux », avant qu'une prise de conscience collective ne s'organise au cours des années 1960 et que des décisions soient prises au cours des années 1970, afin que le troisième âge (puis le quatrième âge) soient pris en charge collectivement.

Alors que la jeunesse est un nouvel âge de la vie, la prise de conscience collective des difficultés qui lui sont associées ne fait que commencer, et peu de décisions ont été prises pour organiser une prise en charge collective de ce difficile « nouvel âge de la vie ».

Il en va pourtant de l'intérêt de tous, y compris des jeunes retraités actuels. En effet, l'investissement dans les enfants et les jeunes d'aujourd'hui garantira à terme la possibilité de continuer à financer retraites, dépenses de santé et de prise en charge de la dépendance au moment de « l'Alzheimer boom » (quand les jeunes papy boomers actuels auront plus de 80 ans et qu'ils seront très nombreux à nécessiter des soins de fin de vie).

Investir collectivement dans la jeunesse alors même que la France vieillit n'est pas une contradiction, mais bien plutôt la meilleure façon de s'assurer de la possibilité de faire face collectivement au vieillissement de la population. Il s'agit donc de repenser les solidarités entre générations au sein de notre contrat social, plutôt que de chercher à opposer les générations les unes aux autres.

---

<sup>1</sup> Bruno Palier est directeur de recherche du CNRS à Sciences po, Centre d'études européennes. Il est actuellement co-directeur du Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP) de Sciences po, et conseiller scientifique à France Stratégie.

## ***La solidarité vers les plus âgées est socialisée tandis que la solidarité envers les plus jeunes reste privée, organisée au sein des familles***

C'est donc principalement une socialisation de la solidarité entre les générations actives et les générations plus âgées qu'organise notre système d'assurances sociales. En 2013 (source DREES, les comptes de la protection sociale) les risques santé (232,8 milliards d'euros, en 2013 - la moitié des dépenses de santé vont aux plus de 60 ans) et vieillesse-survie (307,5 milliards d'euros en 2013) représentent respectivement 34,6 % et 45,8 % des prestations totales, soit à eux deux environ 25 % du PIB. Les risques maternité-famille et emploi représentent respectivement 8,4 % et 6,1 % des prestations de protection sociale. Enfin, les risques logement et pauvreté-exclusion sociale représentent à eux deux 5,1 % des prestations).

Ainsi, près de la moitié des dépenses sociales sont consacrées aux retraites. Si l'on ajoute les dépenses maladies (dont la moitié bénéficie aux plus de 60 ans), et la prise en charge de la dépendance, plus des deux tiers des dépenses sociales sont consacrée au soutien du revenu et à la prise en charge des risques sociaux des plus âgés, ce qui est parfaitement cohérent avec la logique assurantielle de notre système. Même si l'on ajoute les dépenses d'éducation, comme le rappelle la note de France stratégie, on constate que la solidarité socialisée (prise en charge par la collectivité, par le biais de prélèvements collectifs obligatoires et de prestations garanties) se fait principalement des actifs vers les plus âgés, tandis que la solidarité envers les plus jeunes (enfants et jeunes adultes) passe plutôt par les solidarités familiales.

C'est d'ailleurs là aussi dans la logique de notre système, qui suppose que c'est aux familles de prendre en charge ses enfants et ses jeunes plutôt qu'à l'Etat-providence, comme le montre aussi bien la logique des prestations familiales (toujours apportées aux parents, en soutien aux familles, et non pas destinées directement aux enfants, ni surtout aux jeunes adultes) que le fait qu'avant 25 ans, les jeunes sont toujours considérés comme des « mineurs sociaux » (pour reprendre l'expression d'Antoine Dulin ou de Tom Chevalier).

Les jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficultés n'ont pas les mêmes droits à prestation que les autres adultes (le RSA n'est accessible qu'à partir de 25 ans, de nombreuses prestations sociales ne sont accessibles pour les jeunes que par le biais de leurs parents - voir le système de bourses notamment). Ainsi, de nombreux travaux ont montré que ce sont effectivement les familles qui prennent en charge la solidarité envers leurs enfants (y compris lorsqu'ils sont devenus plus grands, mais sont toujours en difficulté). Cette familialisation de la solidarité envers les jeunes entraîne une reproduction des inégalités (une famille aisée a plus les moyens d'aider ses jeunes qu'une famille en difficulté, où les jeunes sont pourtant le plus susceptibles de rencontrer des difficultés) et peut donner aux jeunes (et à leurs parents) le sentiment de ne pas être pris en compte par la collectivité.

### ***« Les vieux » ont longtemps été les pauvres***

On peut cependant noter que cette tendance à consacrer autant de nos ressources collectives aux personnes âgées ne provient pas d'une décision explicite. Cela ne faisait

pas partie du choix initial lors de la mise en place de notre système de sécurité sociale en 1945. En effet, les objectifs sociaux premiers furent alors d'améliorer la santé de la population, de soutenir les familles avec de jeunes enfants et de garantir la sécurité du revenu de ceux qui travaillent. Il s'agissait surtout d'assurer la sécurité du lendemain des travailleurs, notamment en cas d'accident de parcours (maladie, invalidité) au cours de leur carrière professionnelle. Ainsi, la moitié des dépenses de santé étaient consacrées aux indemnités journalières (les dépenses de santé bénéficiaient donc d'abord aux actifs et non pas aux retraités), les dépenses de retraite étaient relativement basses, aussi bien du fait que les taux de remplacement prévus étaient modestes (40% du salaire de référence), que du fait que l'espérance de vie des personnes dépassait à peine l'âge de départ à la retraite. En 1950, l'espérance de vie des hommes est de 63,4 ans (donc inférieur à l'âge légal de départ à la retraite qui est fixé à 65 ans) et celui des femmes est de 69,2 ans<sup>2</sup>.

Cependant, un phénomène inattendu va se produire, à savoir l'allongement de l'espérance de vie, qui fait que de plus en plus de personnes vivent au-delà de l'âge de la retraite, et ce de façon sensible dès les années 1960 (l'espérance de vie passe à 67 ans pour les hommes en 1960, et à 73,7 ans pour les femmes). Dans la mesure où le système de retraite alors en place est relativement peu généreux, mais surtout où il est peu mature (peu de personnes ont des carrières de contribution complète), ces personnes qui survivent en retraites sont pauvres.

Progressivement, au cours des années 1960, la société française va à la fois prendre conscience qu'émerge un nouvel âge de la vie, le « troisième âge » (la période de vie après la vie de travail) et que celui-ci est marqué par la pauvreté. Le rapport Laroque de 1962 va y contribuer grandement<sup>3</sup>.

Il faudra cependant attendre une dizaine d'années pour voir de nouvelles solidarités entre les actifs et les personnes âgées retraitées se mettre en place, et ce n'est qu'en 1971 que sont changées les règles de calcul de retraite (Loi Boulin de 1971 : 50% du salaire des 10 meilleures années, revalorisation des retraites calquées sur l'évolution des salaires), et 1972 pour que les régimes de retraites complémentaires deviennent obligatoires. Il a fallu une bonne décennie entre le moment où l'on réalisa qu'un nouvel âge de la vie avait émergé, et la décision de soutenir collectivement les difficultés propres à cet âge de la vie. Il faudra encore une vingtaine d'années pour que ces décisions aient un impact social fort, puisque c'est au début des années 1990 que l'on voit les premières cohortes de retraités vivre avec un niveau de revenu équivalent à celui des actifs.

Même si dès 1962 Pierre Laroque mentionne les risques de dépendance liées à la fin de vie, il faudra ici encore attendre longtemps avant que n'émerge la prise de conscience de l'émergence d'un « quatrième âge » de la vie (que l'on nomme en France la dépendance, cette situation où la personne n'est plus en capacité de mener une vie autonome) et que

---

<sup>2</sup> Gilles Pison, « France 2004: l'espérance de vie franchit le seuil de 80 ans », Population et Société, n°410, mars 2005, INED.

<sup>3</sup> Pierre Laroque, « Politique de la vieillesse » rapport de la Commission d'Etudes des Problèmes de la Vieillesse du Haut Comité Consultatif de la population et de la famille, commission mise en place en 1960 et qui publiera ses résultats en 1962.

soient prises des décisions de prise en charge collective (Nombreux rapports à la fin des années 1980, Proposition Neuwirth en 1990, Prestation spécifique dépendance votée en 1997, Allocation Personnalisée à l'Autonomie en 2001).

### ***Aujourd'hui, les pauvres ce sont les jeunes.***

Quelle que soit la façon de le calculer, les taux de pauvreté sont bien plus élevés aujourd'hui parmi la population jeune (et aussi parmi les enfants) que parmi la population active et surtout que parmi la population âgée.

En France, la pauvreté parmi les personnes âgées a été divisée par 7 entre 1965 et aujourd'hui. Du fait de la montée en puissance des régimes de retraite liés au salaire, de moins en moins d'individus doivent recourir aux retraites minimales sous conditions de ressources. Ainsi, alors que 2,5 millions de personnes touchaient le minimum vieillesse à sa création en France (près des deux tiers des personnes de plus de 65 ans de l'époque), elles sont 570 000 en 2012 (soit 2,4 % des plus de 60 ans). Depuis la crise de 2008, le revenu des retraités a continué d'augmenter, les taux de pauvreté parmi les retraités a baissé, alors que les revenus ont stagné chez les actifs et les taux de pauvreté globaux ont augmenté (en particulier ceux des jeunes).

Aujourd'hui, en France, le risque d'être pauvre est beaucoup plus élevé chez les jeunes que chez les personnes âgées. En effet, le taux de pauvreté moyen, au seuil de 60 % du revenu médian, est de 14,3 % en 2011 en France, en augmentation de 1,3 point par rapport à 2008 (source INSEE).

Mais le niveau de la pauvreté varie considérablement selon l'âge et le sexe des Français. Les taux de pauvreté sont les plus bas pour les hommes âgés de 60 à 74 ans (7,9, en augmentation de 0,2 points depuis 2008) et les femmes de cette tranche d'âge (8,3 %, en augmentation de 0,1 points depuis 2008) ; ils sont de 8,5 % pour les hommes de 75 ans et plus (en baisse de 0,3 points depuis 2008) et de 12,5 % pour les femmes (en baisse de 2,6 points depuis 2008); mais les taux de pauvreté sont beaucoup plus élevés chez les enfants de moins de 18 ans (19,5 % en 2011, en augmentation de 2,1 points depuis 2008), et chez les jeunes de 18 à 29 ans (17,7 % chez les jeunes garçons, + 2,3 points depuis 2008, et 21% chez les jeunes filles, + 3,1 points depuis 2008), pour qui les taux de pauvreté sont les plus élevés de la population française et ont le plus augmenté depuis 2008.

Taux de pauvreté en 2011 (au seuil de 60 % du revenu médian)

Taux de pauvreté de toute la population	Moins de 18 ans	Hommes de 18 à 29 ans	Femmes de 18 à 29 ans	Hommes de 60 à 74 ans	Femmes de 60 à 74 ans	Hommes de 75 ans et plus	Femmes de 75 ans et plus
14,3%	19,5%	17,7%	21%	7,9%	8,3%	8,5%	12,5%

Source : Insee

En 2010, 32,2 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale - soit 1,8 million de personnes - se situent en-dessous du seuil de pauvreté (une population en

augmentation comme le traduit l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide aux parents isolés en France métropolitaine passés de 129 500 à 181 000 entre 1990 et 2005, soit une hausse de 40 %). Les difficultés sont d'autant plus grandes que le nombre d'enfants à charge est élevé et que les mères exercent un travail à temps partiel ou faiblement rémunéré (seule la moitié des mères isolées occupe un travail à temps complet et, parmi les 3,7 millions de personnes exerçant un emploi procurant un revenu inférieur à 964 euros mensuels, 70 % sont des femmes). Avec la mise en œuvre d'allocations sous condition de ressources pour les familles, avec le déploiement du revenu de solidarité active (RSA), les transferts sociaux contribuent à la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales. Mais après transferts sociaux et fiscaux un tiers d'entre-elles se situent encore sous le seuil de pauvreté, contre 46 % si celles-ci n'avaient pas bénéficié de transferts<sup>4</sup>.

Comme le signale l'observatoire des inégalités, en 2011, parmi les 4,7 millions de personnes pauvres vivant sous le seuil de 50 % du revenu médian, 1,7 million (plus du tiers du total) sont des enfants et des adolescents qui vivent au sein de leur famille. La pauvreté des enfants est donc liée à celle de leurs parents. Ils le sont parce que leurs parents disposent de revenus insuffisants, notamment du fait du chômage, des bas salaires et du morcellement des temps de travail (temps partiel, intérim, CDD, etc.).

### ***La jeunesse : un difficile nouvel âge de la vie***

Les taux de pauvreté sont le reflet des difficultés rencontrées par la jeunesse, et du fait qu'ils sont moins bien protégés que d'autres groupes de la population. D'une façon plus générale, les difficultés voire les problèmes sociaux s'accumulent pour les personnes dans la période de leur vie qui marque la transition de l'enfance à l'âge adulte. Même si de plus en plus de travaux académiques et de rapports sont consacrés à la question, la France continue d'avoir du mal à réaliser que la jeunesse est un nouvel âge de la vie, âge à la fois remplis de difficultés (F Dubet parlait de « galères ») et en même temps peu couverts par nos dispositifs sociaux.

Pourquoi parler d'un nouvel âge de la vie alors que tout le monde a toujours été jeune ? C'est parce que ce qui se passe pendant la jeunesse a beaucoup évolué.

Tout d'abord, si l'on considère la jeunesse comme la période de transition de l'enfance à l'âge adulte, la durée même de cette transition a bien changé. Jusque dans les années 1960, pour la plupart des gens, la transition entre la période de scolarisation obligatoire scolaire et l'entrée sur le marché du travail et/ou le mariage était très courte, même si souvent très précoce et pas toujours choisie. Désormais, entre la fin de la scolarité obligatoire (16 ans en France) et l'âge de la décohabitation de chez les parents (vers 25 ans en moyenne en France), du premier contrat de travail stable (aux alentours de 26/27 ans), et du premier enfant (à plus de 30 ans), entre 16 et 30 ans émerge un nouvel âge de la vie, faits de transitions difficiles entre l'enfance passée au foyer des

---

<sup>4</sup> *Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques*, Bernard Capdeville, novembre 2013, et *Femmes et précarité*, Eveline Duhamel, Henri Joyeux, février 2013.

parents et la prise progressive d'autonomie Il s'agit d'une période de près de 15 ans faites de transitions souvent difficiles, même pour ceux qui ne sont pas les plus démunis.

Ainsi, l'allongement des études a pour conséquence une période plus longue entre scolarité obligatoire et entrée sur le marché du travail. Comme le souligne Tom Chevalier, l'aide publique aux étudiants en cette période d'étude est dépendante du revenu des parents, et suppose donc que les jeunes soient d'abord bénéficiaires de la solidarité familiale avant de bénéficier d'un soutien collectif. Soumettre l'aide aux jeunes étudiants aux revenus des parents entretient ainsi une dépendance de jeunes adultes à leur parent, et risque aussi de reproduire les inégalités (les jeunes issus de familles favorisées seront mieux à même de mener leurs études que ceux issus de familles défavorisées).

Mais tous les jeunes ne poursuivent pas leurs études, et la France ne montre pas un taux d'accès aux études supérieure particulièrement élevé. Chaque année, environ 150 000 jeunes, sortent du système scolaire sans qualification et ne sont plus scolarisés. Certains se retrouvent donc rapidement sur le marché du travail. Mais là encore, la situation des jeunes est particulièrement difficile. Les jeunes sont appelés à enchaîner les stages, les emplois de très courtes durées, les situations d'emploi atypiques.

Ainsi, la moitié des salariés embauchés en CDD, stage ou apprentissage ont moins de 29 ans, alors que la moitié des salariés en CDI ont plus de 43 ans. Parmi les moins de 25 ans, la part des formes particulières d'emploi est de près de 50 % (contre à peine plus de 10% pour le reste de la population). D'après une étude du Conseil d'analyse économique<sup>5</sup>, début 2013, près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation (personnes dites NEET en anglais : *neither in Education, in Employment nor Training*), soit 17 % de cette classe d'âge.

Pour ces jeunes les plus en difficultés, là encore, c'est d'abord la solidarité familiale qui doit intervenir, ils sont maintenus en l'état de « mineurs sociaux », puisque ils n'ont pas le droit au revenu minimum (sauf circonstances très particulières, le RSA n'est pas accessible avant 25 ans). Et les dispositifs mis en place pour aider les jeunes les plus en difficultés sont très en deçà des besoins (ainsi, la garantie jeune, destinée aux NEETs, ne vise à couvrir que 50 000 jeunes d'ici 2017, alors qu'il y a 1,9 millions de NEETs...).

L'accès au logement est aussi des plus difficile pour des jeunes qui ne peuvent apporter des cautions suffisantes, ni prouver d'une stabilité dans l'emploi qui sont aujourd'hui des conditions quasiment impératives d'accès au marché immobilier locatif (sans même parler de l'accès à la propriété). Là encore, à moins d'avoir des parents fonctionnaires et/ou fortunés, pas d'accès facile au logement...

De nombreuses études enfin montrent que les jeunes souhaiteraient avoir des enfants plus tôt et plus nombreux qu'ils ne le font, mais ils préfèrent attendre une stabilisation de leur situation avant de faire des enfants, retardant ainsi leurs projets parentaux.

---

<sup>5</sup> CESE - *L'emploi des jeunes peu qualifiés en France*, rapport du Conseil d'analyse économique, avril 2013.

## ***Socialiser la solidarité envers les jeunes***

Face aux besoins croissants des jeunes, la société française répond d'abord par des solidarités privées, principalement familiales, alors même que les solidarités envers les plus âgés sont socialisées. Les besoins des jeunes sont tels qu'il ne peut y être répondu seulement par leurs familles. Si l'on ne souhaite pas que les inégalités se reproduisent, il est essentiel de garantir l'autonomie des jeunes vis-à-vis de leur parents. Il convient de prendre en charge collectivement l'accompagnement de ce nouvel âge de la vie, en tenant compte de ses besoins spécifiques, qui ne sont pas les mêmes que celui d'autres périodes de la vie. Même si le soutien au revenu paraît indispensable, il ne peut suffire à construire les politiques d'accompagnement de la jeunesse, pour qui l'essentiel est d'acquérir les moyens de son autonomie économique et sociale.

Depuis le début des années 2000, des décisions ont déjà été prises, pas cependant jusqu'à former une nouvelle politique cohérentes et fortes d'autonomie pour les jeunes. A l'aune de ce qui a été décidé dans de nombreux autres pays (cf les travaux de Tom Chevalier), il paraît indispensable de penser une politique d'autonomie pour les jeunes, qui repose à la fois sur des droits sociaux propres reconnus aux jeunes adultes, dès 18 ans, et une politique de formation qui permette à tous de réussir (et non pas seulement aux meilleurs).

Sans pouvoir rentrer dans le détail, cette politiques d'autonomie pour les jeunes repose sur un système de bourse et de prêts déconnecté du revenu des parents (par exemple sous la forme d'un droit à formation de cinq années pour tous, utilisable à la sortie de l'école ou bien plus tard<sup>6</sup>), sur un revenu minimum accessible dès 18 ans, sur une garantie jeune pour tous ceux qui sont en difficulté, sur un soutien collectif dans l'accès au logement.

Il paraît essentiel de doter les jeunes de droits propres afin qu'ils ne soient plus victime d'un système de protection sociale contributif qui exige d'avoir versé des cotisations pour obtenir des droits sociaux. Les jeunes n'ayant pas pu travailler et donc cotisé se retrouvent démunis dans ce système. Il est donc indispensable que, notamment par le biais du CPA, les jeunes aient accès à un certains nombres de droits et de services sociaux en propre.

Il convient aussi de réaliser que parmi les jeunes adultes en difficulté, on trouve de nombreux jeunes parents, notamment des mères seules avec enfants, qui sont aujourd'hui les personnes les plus en difficultés en France (le risque de pauvreté des mères seules avec enfants est de plus de 30% aujourd'hui en France). Celles-ci cumulent les problèmes, et ne reçoivent là encore pas d'aides adéquates, qu'ils s'agisse de l'accès à la crèche pour leurs enfants, de l'accompagnement spécifique vers l'emploi ou le logement.

En matière de logement, il faudrait sans doute agir moins par le biais des APL (dont on connaît les effets inflationnistes sur les loyers), mais plutôt sur un système de caution publique, et un programme de construction de logements dédiés aux étudiants et aux jeunes parents. En matière de logement, un questionnement global sur l'occupation des

---

<sup>6</sup> <http://tnova.fr/rapports/l-autonomie-des-jeunes-au-service-de-l-egalite>

logements paraît indispensable avec des personnes âgées occupant de grands logements (acquis lorsqu'ils avaient eux-mêmes des enfants, mais qui sont partis) et des jeunes familles qui ne trouvent pas de logement à la taille de leurs familles (cf travaux de Xavier Timbaud sur ces questions<sup>7</sup> ou d'André Masson – cf sa note à France stratégie).

### ***Faire appel à la solidarité de tous, y compris des retraités !***

Socialiser le soutien aux jeunes passe bien évidemment par un effort financier collectif. Où trouver les moyens d'une nouvelle politique d'autonomie pour les jeunes ? Trois sources potentielles peuvent être envisagées.

Il s'agit d'une part de toutes les ressources qui seraient dégagées de la dé-familialisation des aides. Plutôt que donner de l'argent (ou faire bénéficier de baisses d'impôt) les parents pour qu'ils aident leurs enfants devenus jeunes adultes, il conviendrait de rediriger les ressources directement vers les jeunes eux-mêmes.

Deuxièmement, il est possible de s'interroger sur la pertinence aujourd'hui des dérogations fiscales et autres dont bénéficient les retraités. Lorsqu'ils étaient pauvres, les personnes âgées se sont vu octroyer de nombreuses baisses de tarifs ou exonérations : sur les billets de train, de bus, de tickets d'entrée au cinéma, etc. mais aussi du point de vue fiscal. Certaines personnes âgées bénéficient ainsi de statut dérogatoires en matière de certains impôts spécifiques, mais surtout de la Contribution sociale généralisée (CSG), dont les taux sont les mêmes pour tous les actifs (un jeune précaire paye un taux de 7,5% sur tout revenu du travail), mais différenciés en fonction du revenu pour les personnes âgées (et toujours inférieurs à celui payé par les actifs : soit 6,6% soit 3,8% soit 0). Par ailleurs, en dehors de la CSG, les retraités ne payent pas un certain nombre de cotisations sociales<sup>8</sup>. Cette situation est-elle légitime à une époque où le revenu des retraités est équivalent (voire supérieur si on introduit le patrimoine) à celui des actifs ?

Il convient aussi d'associer à ces politiques envers les jeunes un souci de maintenir les plus âgés dans l'emploi. Il convient de cesser de croire à l'adage que les départs précoces en retraites permettent de laisser la place aux jeunes. En France, les taux d'emploi et des jeunes et des séniors sont parmi les plus bas d'Europe. Maintenir les plus âgés dans l'emploi (donc garantir plus de cotisations sociales et d'impôts pour la collectivité) par une politique positive de formation tout au long de la vie et d'amélioration des conditions de travail est aussi une politique de solidarité entre les générations.

Il convient en effet de s'assurer que la répartition entre groupes d'âge du recul de l'âge de départ à la retraite est bien équitable. Il paraît en effet injuste de permettre des départs relativement assez tôt aujourd'hui alors que les jeunes actuels savent que s'ils commencent à cotiser régulièrement à partir de l'âge de 26 ans (voire plus), et qu'ils

---

<sup>7</sup> <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/13-128.pdf>

<sup>8</sup> sous le prétexte qu'on ne peut faire payer des cotisations sociales à un revenu lui-même issu de cotisations sociales. Dans les pays nordiques, beaucoup plus égalitaires, ce raisonnement ne tient pas, tout revenu doit contribuer à la solidarité collective, fut-il lui-même issu de cette solidarité.



doivent travailler au moins 43 ans pour une carrière complète (chiffre annoncé pour les ajustements à venir des retraites), alors l'âge de départ réel à la retraite sera pour eux d'au mieux 69 ans. De nombreux sondages montrent que les jeunes ne croient plus pouvoir bénéficier d'une retraite lorsqu'ils en auront l'âge...

***Un système de protection sociale vivant et durable est un système qui sait se métamorphoser au gré des évolutions économiques et sociales***

Investir dans la jeunesse paraît indispensable aujourd'hui, à la fois pour améliorer le sort des jeunes, mais aussi pour garantir la légitimité et la solidité de notre système de protection sociale. Il s'agit d'un investissement social<sup>9</sup>, investissement dont le retour se traduira par une hausse des taux d'emploi à terme mais aussi une consolidation de notre système collectif de solidarité.

Il en va de la légitimité de notre système social. Il est possible que ceux qui ont connu des difficultés dans leur jeunesse mais n'ont pas bénéficié de la solidarité collective et ont été laissé à eux-mêmes ne se sentent pas particulièrement enclins à vouloir contribuer sur leur denier (par le biais des impôts et des cotisations sociales) à la solidarité qui va des actifs vers les retraités.

Les jeunes retraités actuels, les papys boomers, qui ont 60 à 70 ans actuellement, qui sont en relative bonne santé (physique mais aussi financière) connaîtront dans vingt ans (lorsqu'ils auront entre 80 et 90 ans) de grands besoins de solidarité collective, pour prendre en charge leurs dépendance et leurs soins de santé de fin de vie. Ils seront alors particulièrement nombreux et l'on assistera à une sorte de « Alzheimer boom ». Pour y faire face, il faudra soit les laisser à la charge de leurs propres enfants et petits enfants, soit faire appel à la solidarité collective. Dans les deux cas, il faudra demander de l'aide aux jeunes actuels, devenus plus âgés, mais qui se souviendront peut-être que nous les avons laissé seuls face à leurs problèmes au cours de leur difficile jeunesse... Si nous ne sommes pas capables d'aider les jeunes aujourd'hui, ils ne souhaiteront pas participer à la solidarité collective demain.

---

<sup>9</sup> Bruno Palier, « La stratégie d'investissement social », *étude du CESE*, février 2014. [http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2014/2014\\_05\\_strategie\\_investissement\\_social.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2014/2014_05_strategie_investissement_social.pdf)